

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MARS 2019
ORDRE DU JOUR**

Date de la convocation : le 23 février 2019

En exercice : 12 Absents : 1

Présents : 10 Votants : 11

Membres présents : Mesdames Christiane Piriou, Marie-Pierre Gaonac'h, Gaëlle Canevet, Valérie Deuil ; Messieurs Martial Peyrichon, Michel Le Du, Jean-Jacques Gueguen, Didier Le Berre, Jean L'Haridon, Raymond Messenger

Membres absents : Monsieur Ronan Galliou

Membres absents excusés : -

Procurations : Madame Hélénes Charles donne procuration à Madame Gaëlle Canevet

- **Nomination d'un secrétaire de séance** : Monsieur Martial Peyrichon

Lecture et approbation du compte-rendu du 17/12/2018.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le compte rendu du conseil du 17 décembre 2018.

1 – Rajout de trois points à l'ordre du jour

- Tarifs communaux 2019
- Fixation du prix de vente TVA sur la marge incluse
- Autorisation de vendre avant l'achèvement des travaux de finition

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Valide l'ajout de 3 points à l'ordre du jour

2 - Présentation des comptes administratifs et de gestion provisoires 2018

Le maire présente les comptes de gestions et les comptes administratifs 2018 provisoires pour information uniquement. Ces derniers seront soumis au vote ultérieurement en même temps que le budget 2019.

2 - A - Budget principal Commune

		DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	539 334.7 €	705 923,37 €	+ 166 588.67 €
(mandat et titres)	Section d'investissement	233 921.86 €	282 154.71 €	+ 48 232.85€

REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section de fonctionnement		110 528,30 €
	Report en section d'investissement		417 241.21 €

Soit un **excédent** de fonctionnement de **277 116.97 €** et un **excédent** d'investissement de **465 474.06 €**.

D'où un excédent global de **742 591.03 €**

2 - B - Budget Lotissement Clos du Dourlez

	DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	268 703,66 €	260 998.66 €	-7 705 €
Section d'investissement	302 801.5 €	7705 €	- 295 096.5€

Report 2017 en section de fonctionnement	0.00 €	7 705 €
Report 2017 en section d'investissement	0.00 €	+338 818.07 €

La section de fonctionnement dégage un **excédent** de 0 € et la section d'investissement dégage un **excédent** de **43 721.57 €**.

D'où un excédent global de **43 721.57 €**

3 – Quimper Bretagne Occidentale : Mise en place d'une convention de partenariat pour la vente du topo-guide « Randonnez en VTT » (édition 2018)

Le topo guide élaboré par Quimper Bretagne Occidentale est à la disposition du public.

Afin que la commune ne devienne point de vente de ce dernier, il convient de passer une convention de partenariat avec Quimper Bretagne Occidentale.

Cette convention établira la commune de Landudal comme point de revente de ce topo-guide. Elle établit également que la commune de Landudal achètera le topo-guide au tarif de 5€/l'unité et qu'elle devra le revendre au public au même tarif.

Afin d'établir la commune comme point de vente, il convient également d'étendre l'objet de la régie de recettes de la commune en y intégrant la vente du topo-guide au public

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve la convention de partenariat à Quimper Bretagne Occidentale pour la vente du topo-guide « Randonnez en VTT » (édition 2018)
- Autorise le maire à signer la convention et ses éventuels avenants
- Autorise Le Maire à étendre l'objet de la régie de recettes par arrêté municipal

4 – Tarifs communaux 2019

Afin de pouvoir revendre quelques exemplaires du topo-guide « Randonnez en VTT » (édition 2018), la commune doit intégrer cette prestation à ses tarifs communaux.

Dans la catégorie « Divers » de la délibération 37-2018 du 6 septembre 2018, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'intégrer le tarif comme suit :

Divers	Tarif proposé	Voté
Vente du topo-guide « Randonnez en VTT » (éditions 2018)	5 €	5 €

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le tarif de revente du topo-guide « Randonnez en VTT » (éditions 2018)

5 – Fixation du prix de vente TVA sur marge incluse

Cette délibération remplace les délibérations précédentes du 9 novembre 2015 et du 6 avril 2018 afin d'intégrer le terme exact à appliquer à savoir TVA sur la marge incluse, une révision tarifaire incluant cette notion est donc intégrée.

Tarifs Lots Clos du Dourlez - Mars 2019

Lot	Surface	Tarif Marge sur la tva incluse
1	634	35 566
2	511	30 534
3	618	36 843
4	443	26 368
5	466	26 903
6	501	28 689
7	473	28 094
8	606	34 463
9	528	31 546
10	583	34 701
11	634	37 439
12	601	35 355
13	508	29 464
14	504	29 582
15	414	24 106
16	415	24 404
17	722	43 391
18	660	36 516
19	543	32 201
20	530	31 427
21	515	28 391
22	493	29 344
Total	11902	695 327

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Fixe le prix de vente TVA sur la marge incluse des terrains du lotissement Le Clos des Dourlez au regard du tableau présenté ci-dessus.

6 - Autorisation de vendre avant l'achèvement des travaux de finition

Afin de procéder à la vente prochaine des lots, il convient d'autoriser Monsieur Le Maire à procéder à la vente des terrains du lotissement le Clos du Dourlez avant d'avoir exécuté les travaux de finitions prescrits par l'arrêté d'autorisation de lotir.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise la commune de Landudal, représentée par Monsieur Raymond MESSAGER, Maire, à procéder à la vente des terrains compris dans le lotissement avant d'avoir exécuté les travaux de finition prescrits par l'arrêté d'autorisation de lotir.
- Donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer les avant-contrats, le dépôt de pièce du notaire, les actes de vente et toutes pièces relatives à ce dossier.

7 - Points divers

- Présentation d'un camping amérindien par Monsieur Pann et Madame Poudelet : présentation du projet dans son ensemble : implantation, modalités, activités proposées, ...
- Ecole : suite à la mise en place du projet cours, les agents du périscolaire vont aller présenter ce projet le 31 mars 2019 à Quimper au Pôle Max Jacob lors d'un événement organisé par la ressource Treuzkemm.
- Entrées de bourg : l'appel d'offres a été lancé le 22 février 2019 pour un retour des réponses demandé le 22 mars 2019.
- Pacte fiscal et financier : les communes du Pays Glazik ainsi que Quéméneven ont présenté une demande conjointe au Président de Quimper Bretagne Occidentale pour que soit révisé le Pacte Fiscal et Financier.
- Recensement : Monsieur Le Maire a présenté les principaux chiffres du recensement 2019.

Le Maire,

Raymond MESSAGER